

www.e-rara.ch

La perspective affranchie de l'embaras du plan géometral

Lambert, Johann Heinrich

Zuric, 1759

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: 16.249

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-18665>

II. Section, de la situation de l'oeuil & de sa distance de la table, [...].

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

* * * * *
 * * * * *

II. SECTION,

De la Situation de l'œil & de sa distance de la table, qui sont les plus propres, pour mettre un objet proposé en perspective.

§. 60. L'apparence d'un objet quelconque dépend simplement de la situation du Spectateur. Une surface plane se déploie pour ainsi dire, à mesure qu'on s'éleve. Tout le monde sait, qu'en regardant un país entier du haut d'une montagne, la plaine s'élargit, & qu'on y est à son aise, pour promener ses regards sur tous les objets qu'elle nous étale, & nous développe. L'éloignement diminue leur apparence, & ils changent de face, desqu'on se tourne d'un autre côté. Un même objet, vu d'un côté ne nous présentera qu'un aspect difforme & hideux, tandis qu'en se rangeant d'un autre côté, tout y paroitra beau & simetrique. Cette diversité, relève bien souvent le prix des campagnes & des maisons de plaisance, qui jouissent d'une *belle vue*, & où les environs nous présentent un paradis terrestre, Par contre elles perdent de leur prix & de leur agrément, si la vue y est bornée, ou désagréable, en ne nous offrant que la solitude & l'ennui d'un desert.

§. 61.

§. 61. Il est naturel , que cette diversité s'étende jusqu'aux tableaux. Ils nous présentent les mêmes objets. Et il ne faut que les peindre d'un point de vue mal choisi, pour leur oter tout ce qui les auroit enbelli, & pour les rendre fort imparfaits & defectueux. Un tableau , qui sera peint d'après vie, & suivant toutes les regles de l'art , ne faudroit avoir une meilleure apparence , que la chose elle même dans le point de vue, qu'on a choisi. On louera l'art du peintre , mais on blamera le défaut des attrait, dont le tableau auroit été susceptible , si on avoit mieux choisi son point de vue.

§. 62. On ne demande pas par là , qu'il ne faille jamais peindre que le beau côté des objets , ou qu'il faille se restreindre à ceux, qui offrent un bel aspect. Il n'y a qu'une *laideur morale* , qu'il faut exclure des tableaux, & un peintre se déshonore soi même , en peignant des tableaux , qui offensent la vertu. Par contre la *laideur physique* , ou ce qui n'est que difforme & désagréable doit être admis dans les tableaux , si des circonstances particulières ou le plan du tableau l'exigent & s'il se trouve dans l'objet même & non dans le tableau seul. Le tableau doit toujours représenter exactement l'objet, qu'on veut peindre, & ce n'est que la laideur qui est dans le tableau même , qu'on regarde comme un défaut , & qu'on impute au peintre.

§. 63. Comme donc c'est un point essentiel, pour la perfection du tableau , que de savoir choisir

choisir le point de vue le plus propre, nous tacherons de développer les regles, qu'on doit suivre, pour le trouver.

§. 64. La première de ces regles exige, que le tableau représente les objets qu'on veut peindre dans toutes leurs parties & aussi complètement qu'il est possible. C'est ce qui distingue un tableau achevé d'une simple ébauche, ou d'un dessin, qu'on a peint légèrement & à la hâte. Il est clair, que pour donner au tableau cette sorte de perfection, on n'a qu'à y exprimer au net toutes les parties, qui se présentent aux yeux. Mais ce ne sont que les derniers traits du pinceau, qui servent plutôt à achever de donner au tableau un air naturel, qu'à déterminer le point de vue, dont il est ici question.

§. 65. On fait, que les Objets plus éloignés paroissent plus petits, & que les petites parties de même que la vivacité de leur couleur se perdent & se ternissent. Or comme on ne sauroit peindre en perspective, qu'autant qu'on peut voir d'un seul coup d'œil, il en résulte un double défaut dans le tableau, qu'il faut tacher de diminuer autant qu'il est possible, & c'est là ce qui déterminera la position du point de vue avec plus de précision.

§. 66. Car de quelque manière qu'on le choisisse, il arrivera toujours, que quelques parties de l'Objet ne sauroient être exprimées dans le dessin, soit que l'éloignement les rende trop petites, soit que des Objets plus
proches.

proches les couvrent & les cachent à la vue. Pour remédier à ces deux inconveniens voici les regles, qu'il faudra observer.

§. 67. Premièrement il n'est point du tout indifférent, quelles parties de l'Objet se présentent sur le tableau plus ou moins distinctement, mais il y en a toujours, qui doivent frapper les yeux préférentiellement aux autres. De là il suit, qu'il faut choisir un tel point de vue, où ces parties ne soient ni couvertes par d'autres, ni rendues trop petites & imperceptibles par un éloignement trop grand. Il faut donc s'en rapprocher, & les regarder du côté, ou on les découvre au moins en plus grande partie, & principalement celles, qu'on a dessein de faire paroître le plus. Il est rare de satisfaire entièrement à cette règle, puisqu'il y aura toujours plus ou moins de ces parties, qui seront ou cachées, ou trop éloignées. On tache donc d'y remédier autant qu'il est possible, de diminuer le nombre des parties, qui ne paroïtroient point, & de faire en sorte, qu'on en découvre au moins les principales.

§. 68. La pratique de cette règle devient plus facile, lorsqu'il s'agit de peindre les Objets d'après nature, & qu'on a l'occasion de chercher à son aise le point de vue le plus propre. C'est ainsi qu'un peintre, qui veut copier un paysage d'après nature, se rend sur quelque hauteur voisine, il y cherche l'endroit, où il la domine le plus, & la peint d'après vie.

§. 69. Mais ces fortes d'occasions ne s'offrent pas partout, & les montagnes, qu'on pourroit trouver, ne sont pas toujours là, où on pourroit voir le beau côté de l'Objet, & où les parties paroissent moins confuses. Souvent le point de vue le plus propre se trouveroit dans l'air, & on ne sauroit prendre l'essor, pour s'y placer. C'est dans ces Cas, où la Perspective doit nous prêter du secours, & comme l'expérience nous refuse le moien de tâtonner, il s'agit d'établir des regles, pour s'assurer du meilleur point de vue. Entrons là dessus dans quelque détail.

§. 70. Il feroit hors de propos & contre toute apparence de vérité, de tracer en Perspective une plus grande étendue que celle, qu'on peut voir d'un coup d'œil, quand on se place dans le point de vue du tableau. Voila ce qui limite en quelque sorte l'éloignement de l'œil, & la grandeur du tableau. Établissons pour principe, qu'un angle de 90 degrés borne la vue distincte, & nous en déduirons les regles suivantes.

§. 71. Qu'on se place dans le point de vue, & que des extrémités de l'objet on tire des lignes droites dans l'œil, l'angle que ces lignes y forment, ne doit point passer les 90 degrés. Passe-t-on ces bornes, les objets peints vers les bords de la table auront une disproportion démesurée, & en regardant le tableau dans son véritable point de vue, on ne sauroit voir d'un seul coup d'œil tout ce qu'il représente. Et quand, pour éviter cet inconvenient, on s'en éloigne

éloigne davantage, les extrémités du tableau perdent le rapport naturel, qu'elles devroient avoir aux objets du milieu. *Il faut donc s'éloigner de l'objet jusqu'à ce qu'il se trouve au dedans des limites de la vue distincte, ou jusqu'à ce que les rayons, qui sortent de ses extrémités, forment dans l'œil un angle, qui soit au dessous de 90 degrés.*

Fig. 1.

§. 72. On place la table verticalement, afin que les objets perpendiculaires sur l'horison y paroissent aussi comme tels. De là vient, que le point de l'œil P & l'œil O se trouvent sur une même ligne horizontale. Si donc le point A est au bord inferieur du tableau, & que l'œil se tourne droitement vers P, il faut que A ne tombe point au dessous de la limite de la vue distincte. D'où il suit, que le point le plus bas de l'objet ne doit point se baisser au delà de 45 degrés sous la ligne horizontale. Voici ce qui borne la hauteur au dessus de la quelle on ne doit point s'élever.

§. 73. Par la même raison les objets élevés au dessus de l'horison ne doivent point l'être au delà de 45 degrés, afin de se trouver encore au dedans des limites, que nous venons d'établir pour la vue distincte.

§. 74. Ces deux regles se fondent partie sur ce que la table est supposée verticale sur l'horison, partie sur ce que l'œil regarde horizontalement. Le premier de ces deux principes est introduit par la coutume, & se justifie par la raison, que nous en avons donnée,

donnée, c'est que de cette manière les objets, qui sont perpendiculaires sur l'horison, y paroissent aussi comme tels. Mais en admettant ce premier principe, le second s'établit aisément. Car outre qu'il est naturel aux hommes de regarder horizontalement, nous supposons, qu'en peignant le tableau on ne s'attache point à cette règle, mais que l'œil se baisse pour voir suivant la direction de la droite Oa ; & il est évident, que la limite inférieure de la vue distincte s'abaisse pareillement de 45° . au dessous de Oa , & qu'on pourra peindre des objets sur la table, qui sont plus bas que 45° . Mais Pa est en raison des tangentes de ces abaissemens, & ces tangentes croissent d'une façon démesurée, dès que l'angle POa est plus grand que 45 degrés. De là viendra, que les objets peints au bas de la table auront une figure & une grandeur peu naturelle, qui fautera aux yeux, des qu'on ne se trouvera pas dans le véritable point de vue. Outre cela il est moins ordinaire de regarder un tableau sous un angle aussi oblique, & si par hazard les circonstances le demandent, on ne le repete pas comme naturel, mais comme un effet de l'art du peintre. On trouve des ces tableaux dans les Eglises, au haut de parois, qui ne paroissent bien proportionnés, que lorsqu'on les regarde de de bas en haut, & c'est aussi le véritable & quelques fois l'unique endroit, où on peut les contempler. Exceptant donc ces cas moins ordinaires, où la nécessité demande quelque aberration de la règle, il seroit hors

de propos, de transgresser celles, que nous venons d'établir.

§. 75. Par les mêmes raisons les extrémités de côté \mathcal{S} d'autre de l'objet, ne doivent point s'éloigner au delà de 45 degrés de la droite OP.

§. 76. Ces principes suffiront pour déterminer les limites, au dedans desquelles l'œil doit être placé, pour avoir la situation la plus propre dans chaque cas proposé. Nous en alleguerons quelques uns.

1. Si l'on ne veut peindre qu'une plaine horizontale ses extrémités ne s'éleveront jamais au dessus de la ligne horizontale, ce qui détermine sa limite supérieure. Mais les objets les plus voisins ne doivent point se baisser au delà de 45°. au dessous de la ligne horizontale. Cette condition définit la plus grande élévation, que l'on pourra donner à l'œil. Sa distance des objets les plus proches se détermine par ce que les angles POp , $PO\pi$ ne doivent point passer les 45°. si donc FRQ est la largeur de la base, ou du plan horizontal, les angles QSF , QSR , QOS doivent être moindres que 45°. & partant QS doit surpasser chacune des droites QR , QF , SO . Et s'il n'y a point d'autre raison, qui demande le contraire, on place la table en sorte que les points R , F soient également éloignés de Q , où que l'œil se trouve devant le milieu de la table. Et comme dans ce cas tous les objets
se

se trouvent au dessous de la ligne horizontale, on aime faire en sorte que l'angle POQ soit bien plus petit que 45° , dèsqu'il n'y a point de raison particulière, qui demande, que les objets les plus proches aient sur la table le plus d'étendue que les limites prescrites permettent.

2. S'il se trouve quelque objet élevé au dessus du plan horizontal, il faut placer l'œil à une telle distance, que ces objets ne s'élevent que tout au plus de 45° . au dessus de la ligne horizontale. Quelques fois les limites trouvées pour le cas précédent fussent encore ici, & particulièrement si la hauteur des objets n'est pas considerable. Dans les autres cas il faut éloigner l'œil en sorte qu'il se trouve au dessous de la ligne QO , & jusqu'à ce que les objets ne soient élevés que tout au plus de 45° . au dessus de la ligne horizontale.

§. 77. Que la ligne de terre soit le commencement du plan géométral, & que l'objet soit élevé verticalement au dessus du point A , sa distance de la table sera AQ . Soustraisons cette distance de son élévation, & prenons la moitié de la différence, cette moitié doit être plus petite que SQ . De même les droites QP , QR , QF doivent être plus petites que SQ , en sorte que SQ surpasse toutes ces lignes. Mais si parcontre la hauteur de l'objet est moindre que sa distance du tableau, il suffira, que QS soit plus
C 2 grande

grande que QP , QR , QF , puisque dans ce cas l'objet paroitra moins élevé que 45° , encore que l'œil se trouveroit en Q .

§. 78. Les regles, que nous venons de donner, suffisent pour déterminer la position du point de vue. Car on trouvera le côté, duquel il faut se ranger, par la regle du §. 67, & la hauteur de l'œil & sa distance par celle des §. 76. & 77. Au reste il est clair, que ces regles peuvent souffrir diverses exceptions, comme p. ex. dans les cas rapportés dans le §. 74.

§. 79. Nous avons déjà remarqué, qu'on fait communement $QR = QF$, en tournant l'œil vers le milieu de la table, où se trouve le point principal, desqu'il n'y a point de circonstance particulière, qui demande le contraire. En voici une des principales. Il arrive quelques fois, qu'il faut peindre un objet en sorte, que l'un de ses côtés doit se présenter aux yeux préféablement aux autres, comme p. ex. s'il s'agit de dessiner une chambre ou une rue, de façon, que l'un des côtés ou l'une des parois paroisse plus développée, que celle qui est vis-à-vis. En ce cas on rapproche Q de F ou de R , afin que l'un des côtés paroisse plus en front que l'autre, & que tout ce qu'il y faut peindre se déploie sur la table, en y occupant plus d'espace.

§. 80. Si l'un des objets, que l'on veut faire paroître le plus, consiste en plus ou moins de Rectangles, qui sont parallèles ou perpen-

perpendiculaires entre eux, on n'a guères de sujet, de placer la table obliquement, & la régularité du dessin exige de lui donner une position parallèle aux côtés les plus proches de ces Rectangles. L'avantage, qu'on en retire, c'est que ces côtés seront parallèles sur la table, & les autres passeront par le point de l'œil P, & non par quelque autre p ou π . Outre cela on y trouve une opération assez simple pour mesurer toutes ces lignes, qui coïncident dans le point P, puisque les points k, h, dont nous nous sommes servis dans les problèmes précédens, tombent de part & d'autre sur le 45° degré du transporteur, qui sont également éloignés du point P comme l'œil du Spectateur (§. 28.) & qui peuvent être trouvés, sans qu'on ait besoin de décrire toute l'échelle. Cette facilité fait, qu'on trouve ce cas dans tous les traités de la Perspective. Nous verrons dans la suite, que les autres cas ne sont pas plus difficiles, s'il n'est question que de mesurer des lignes quelconques.

§. 81. Voici tout ce qu'il faut pour fixer le choix du point de vue, par rapport à l'objet, qu'on veut peindre en perspective. Examinons encore le même choix à l'égard du tableau. Il est évident, que le tableau doit avoir le même point de vue que l'objet, puisque la peinture doit faire le même effet dans l'œil. Il n'y a donc, à le prendre à la rigueur, qu'un seul point, dans lequel toutes les parties du tableau ont une apparence naturelle, bien que du reste il y ait

fort peu de cas, où la situation du spectateur y soit absolument restreinte. Que ce soit par coutume, ou par d'autres raisons, il est sûr, que cette situation ne laisse pas que d'être fort arbitraire dans la plupart des cas, & nous nous représentons à-peu-près le même objet, quelle que soit notre distance du tableau. En effet il y a des cas, où cette différence n'est d'aucune conséquence, quant à l'apparence de l'objet, mais il y en a d'autres où elle devient sensible, & où l'on se voit obligé de trouver le véritable point de vue comme par des essais, en reculant & se rapprochant du tableau, jusqu'à ce qu'on l'a trouvé. Examinons ici les raisons de cette diversité, entant qu'il sera nécessaire pour notre but.

§. 82. Si un tableau ne présente qu'une seule façade d'une maison, il est clair, que la distance de l'œil seroit absolument indifférente. De loin comme de proche on verroit la même façade & la même proportion des parties, qui la composent, précisément, comme si on la voïoit elle même à une distance proportionnée. Aussi n'y a-t-il d'autre différence dans l'un & l'autre cas, que le plus ou moins de grandeur apparente, qui dépend de la distance du point de vue. Le rapport entre les parties est le même, & toutes paroissent proportionnellement plus grandes ou plus petites.

§. 83. Ce que nous venons de dire, a encore lieu, lorsque la table offre des objets, qui sont à-peu-près à une même distance,

tance, comme p. ex. des paniers de fleurs, des bustes, du gibier, & d'autres pieces semblables. Car dans ces cas, on n'exige d'autre point de vue, que celui, duquel la peinture peut être vue distinctement. Cependant il faut dire, que ces exemples de même que celui du §. précédent, n'ont que faire de la Perspective.

§. 84. Par contre la différence, que peut produire un point de vue plus ou moins éloigné du tableau, devient plus frappante, quand on y peint des objets fort éloignés les uns des autres. La proportion des parties varie en raison de la distance de l'œil de table. Plus on se retire, plus aussi les objets éloignés paroissent reculer, & leur intervalle s'agrandit dans la même proportion. En voici la démonstration.

§. 85. Soit NP la ligne horifontale, P le point de l'œil, ABCD un quarré, dont les côtés se joignent en P. Or les côtés BC, AD étant paralleles à NP les angles en A, B, C, D sont droits & ABCD représentera un rectangle, dans quelque éloignement qu'on le regarde. Mais le rapport entre les côtés varie. Supposons la distance de l'œil d'abord PM, & puis PN, & tirons les droites MBQ, NBD il est clair, que dans le premier cas AQ & dans le second AD fera égale à la longueur de AB. (§. 51. 80.) Or puisque dans l'un & l'autre cas le côté AD ne change point de longueur, il est clair que les côtés AB, DC pa-

roitront plus longs , lorsque l'œil en est plus éloigné , & qu'en changeant de distance le rapport entre AB & AD de même , que celui entre AB & BC variera. Mais le rapport de AD à AQ est le même , que celui de PN à PM , donc il est aussi le même que celui de la distance de l'œil du point P , ou de la table. D'où il suit , que les côtés AD , BC parallèles à l'horizon resteront de la même longueur , mais que ceux qui sont dirigés vers l'horizon NP paroîtront plus longs en raison de la distance de l'œil , & plus qu'il ne faudroit , si l'œil se trouve plus éloigné que le véritable point de vue.

§. 86. Ce changement de rapport faite quelquefois aux yeux. Que le rectangle ABCD représente le fond d'une chambre , & que sur les trois côtés AB , BC , CD on ait dessiné des parois , & en E , F des portes d'une grandeur égale. Ces deux portes paroîtront aussi également grandes , des que l'œil se trouve dans le véritable point de vue. Mais s'éloigne-t-on davantage , la porte en E paroitra plus large , que celle en F. Et comme la hauteur apparente ne varie pas , la porte en F perdra son rapport de la largeur à la hauteur. Ce changement des rapports produit en plusieurs cas une disproportion démesurée des parties , & oblige quelques fois ceux , qui contemplant le tableau , à chercher le véritable point de vue , ou au moins l'endroit , où cette disproportion devient moins frappante.

§. 87. Cependant cette irrégularité apparente ne s'observe pas toujours , & elle se perd facilement dans les petits tableaux. C'est ainsi qu'on voit des petites tailles douces , qui représentent un paſſage d'une très grande étendue , l'œil , pour se mettre dans le véritable point de vue , ne dévroit s'en éloigner que d'un pouce. Mais qui pourroit voir à une si petite distance ? Non obstant cela le paſſage se présente fort bien dans un plus grand éloignement de l'œil , ou à sa distance naturelle. Il faut donc qu'outre la coutume il y ait encore une autre raison. Peut être ne regarde-t-on la petite Estampe que comme une copie d'un grand tableau , qui représenteroit les objets dans leur rapport naturel , étant placé à la distance ordinaire de l'œil , quoiqu'il y ait des cas , où cette substitution ne sauroit avoir lieu. Au reste la coutume , qui nous apprend en bien d'autres occasions , à conclure de l'apparence à la vérité , peut contribuer beaucoup , à nous faire considérer une peinture hors du véritable point de vue , comme si nous nous y trouvions. Mais il aura toujours cet avantage , que l'œil y étant placé , le tableau doit nécessairement paroître naturel , & qu'il le paroît en effet , & sans l'aide de la coutume.

§. 88. Il y a d'autres cas , où le point de vue se détermine comme de soi même , ou dans lesquels il faut le chercher de nécessité. Nous en avons donné un exemple dans le §. 74. On peut aussi ranger dans cette

classe, les petites peintures, qu'on ne sauroit voir dans leur beauté véritable que par une loupe, qui y est destinée, & qui les agrandit. Ajoutons y encore tous ces tableaux, qui ont eux mêmes une position inclinée, & dans lesquels des objets perpendiculaires sur l'horison ne paroistroient pas comme tels, si on ne se plaçoit dans le point de vue, qu'on leur a donné en les peignant. Tels sont tous les tableaux peints sur des voutes, & généralement sur des surfaces courbées & inclinées. Car ici il n'est point question des anamorphoses, & des tableaux qui ne se présentent bien qu'étant regardés dans des miroirs cylindriques, coniques, pyramidaux & d'autres semblables, & non plus des figures, que l'on a peintes sur les surfaces de plusieurs Prismes joints l'un à l'autre.

§. 89. Comme donc la distance de l'œil de la table est assez arbitraire dans la plupart des cas, on ne sauroit donner des règles, dont la pratique seroit universelle & absolument nécessaire. Nous ne laisserons pas cependant que de supposer l'avantage du véritable point de vue assez important, pour s'y conformer, en sorte, que quand même on ne se trouve pas précisément obligé de s'y placer, on puisse au moins le faire. Cette condition étant établié comme un principe, voici ce que nous en déduirons.

§. 90. Le tableau devant pouvoir être regardé dans son véritable point de vue, il faut

faut que sa distance n'excede point les bornes de la vue distincte. Ces bornes varient à la verité suivant qu'on a la vue longue ou courte. Mais comme les Presbites & les myopes suppléent aux défauts de leur vue par des lunettes, on peut établir un certain milieu, qui se trouve plus facilement.

§. 91. Outre cela il faut aussi avoir égard tant à la grandeur du tableau qu'à celle des objets, qu'on y veut peindre. Ce seroit contre les regles établies cy dessus (§. 70. 71. seqq.) que de prendre un point de vue si proche, que l'œil s'y plaçant, ne pourroit voir tout le tableau d'un coup. Si donc la table est fort grande, il faut aussi éloigner davantage le point de vue, puisque la plus petite distance, qu'on puisse lui donner, doit toujours être plus grande que la moitié de la largeur & de la hauteur du tableau, ou pour mieux dire, elle doit surpasser la distance du point principal des bords du tableau. Mais comme dans ce cas il arrive que l'œil s'en éloigne audelà de la portée de la vue distincte, les petites parties du tableau se perdent de vue & se confondent. D'où il arrive qu'on ne les peint souvent qu'à la légère, & par là même on oblige le spectateur à s'en éloigner davantage, & à chercher la distance, où ces traits grossiers se perdent & se melent avec d'autres, & représentent le tout dans son apparence naturelle. Un tableau de cette nature tant vu de trop près, ressemble assez à la main la plus delicate d'une dame vue par le microscope.

scope. L'éloignement, qui ternit les parties raboteuses, donne une plus belle apparence à l'une & à l'autre. On trouve cependant de ces tableaux, où le peintre s'est donné la peine de prononcer jusqu'aux moindres parties, & qui sont beaux soit qu'on les considère de loin ou de près. A une plus grande distance, on jette les regards sur le tout, pour en voir la symétrie, & de près on contemple le détail des parties.

§. 92. On peut étendre les limites de la portée de la vue distincte depuis 4 pouces jusqu'à 2 ou 3 pieds, en passant des Myopes aux Presbites. Le milieu peut être pris de 8 jusqu'à 16 pouces. Si donc le tableau est assez petit pour être vu d'un seul coup à cette distance, il sera propre à y dessiner jusqu'aux moindres parties. Le point de vue est dans sa distance naturelle, & il ne faut point le chercher, pour voir toute la peinture dans sa véritable apparence, puisqu'il n'y a rien de plus ordinaire, que de s'approcher du tableau de façon qu'on y démêle toutes les parties.

§. 93. Si en supposant la table plus petite, on veut néanmoins retenir cette distance naturelle du point de vue, & que l'objet, qu'on y veut mettre en perspective est fort grand, il faudra s'en éloigner beaucoup au delà du terme, que nous avons défini cy dessus, & qui est le plus proche, qu'on puisse admettre, sans trop défigurer l'objet, que l'on
peint.

peint. Car puisque dans ce cas la grandeur du tableau & sa distance de l'œil sont données, il faut reculer de l'objet, jusqu'à ce que la table le couvre entièrement.

§. 94. Mais comme dans ce cas les objets les plus proches, que l'on veut peindre se retrecissent, en s'approchant de la ligne horifontale, il est clair, que ceux qui se trouvent sur une plaine horifontale ne se développent gueres. Si donc on vouloit les peindre plus en détail, il n'y auroit d'autre moyen, que de donner plus d'étendue à la table, ou de diminuer sa distance de l'œil.